



Le Président

Courrier adressé à l'attention des partenaires sociaux

Paris, le 16 février 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Notre pays traverse une période inédite sur le plan politique et social.

D'abord en raison de la pandémie que nous traversons, mais également à cause de la crise de confiance des Français vis-à-vis des élus et d'un mode de décision politique trop centralisé et souvent incompris. Les partenaires sociaux et plus globalement, l'ensemble des acteurs de la vie publique ne sont pas épargnés par cette défiance. Dans le même temps, des mutations profondes transforment notre écosystème : le défi climatique, les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, qui vont profondément bouleverser l'économie et l'emploi. Par ailleurs, ces dernières années, on observe une montée en puissance du rôle que l'Etat entend jouer dans la législation économique et sociale du monde du travail, sans toujours veiller à une parfaite concertation entre toutes les parties prenantes. Enfin, des initiatives de dialogue direct avec les citoyens se multiplient : leur existence interroge la place des partenaires sociaux dans la représentation de la société civile.

Pour toutes ces raisons, les partenaires sociaux doivent repenser leur rôle, c'est-à-dire le rôle de la démocratie sociale dans la vie démocratique du pays. C'est d'autant plus important au moment où la société française est fracturée géographiquement et socialement, car l'entreprise reste un lieu qui permet à nos concitoyens d'amplifier le sens du collectif.

C'est pourquoi le MEDEF propose aux autres partenaires sociaux d'entamer une nouvelle approche du dialogue interprofessionnel social et économique. Il s'agit d'engager ensemble un chantier sur une série de sujets concrets, qui démontre que le dialogue social est utile, que le paritarisme peut être renouvelé, et qu'il permet d'accompagner les entreprises dans la gestion des transitions. Les deux accords signés récemment sur le télétravail et la santé au travail montrent que c'est possible.

Dans cette perspective, nous avons identifié à ce stade huit thèmes de discussion qui nous paraissent répondre à cette ambition nouvelle. Vous les trouverez en annexe au présent courrier, cette liste de propositions étant naturellement à discuter ensemble.

Je vous propose que nous nous réunissions très prochainement pour examiner cette proposition, afin de décider ensemble comment avancer et selon quel calendrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma parfaite considération.

Geoffroy Roux de Bézieux

PJ1 : Proposition d'agenda social et économique autonome

55, avenue Bosquet – 75330 Paris cedex 07 – Tel. : 01 53 59 19 19 – Fax : 01 45 51 20 44
Internet : <http://www.medef.com>

Proposition d'agenda social et économique autonome
pour un paritarisme utile, renouvelé et accompagnant les transitions

1. pour un paritarisme utile

- **Evaluation de la loi du 5 septembre 2018 sur la formation professionnelle**
 - **Enjeu** : engager une analyse de l'impact de cette réforme afin d'être en mesure de faire des propositions d'ajustements au Gouvernement (stratégies de maintien et développement des compétences pour répondre aux besoins territoriaux et sectoriels, revue des outils existants tels que le CPF...).
- **Améliorer et renforcer la justice prud'homale**
 - **Enjeu** : poser un diagnostic sur le fonctionnement de la justice prud'homale tout en réaffirmant la pertinence de son organisation spécifique. Formuler des propositions pour une justice prud'homale plus rapide, plus cohérente et mieux financée.
- **Mise en place d'un organisme paritaire de gestion de la branche ATMP**
 - **Enjeu** : évaluer l'opportunité d'un changement de modèle en matière de gestion de la branche ATMP en proposant un modèle de gestion autonome des ressources correspondantes.

2. pour un paritarisme renouvelé

- **Modernisation du paritarisme : évaluation et amélioration de l'ANI du 17 février 2012**
 - **Enjeu** : poser un diagnostic sur la mise en œuvre de cet ANI et ses éventuelles insuffisances. Parfaire et compléter les règles de fonctionnement, de transparence, de gestion. Faire le bilan de l'application de l'article L1 du code du travail et proposer des évolutions destinées à renforcer la valeur juridique des accords signés dans ce cadre.
- **Gouvernance des groupes paritaires de protection sociale (ANI du 8 juillet 2009)**
 - **Enjeu** : après avoir posé le diagnostic sur la mise en œuvre de cet ANI, préciser pour les GPS les règles de fonctionnement, de transparence, en s'assurant aux nouvelles règles prudentielles.

3. pour un paritarisme accompagnant les entreprises et les salariés à gérer les transitions

- **Comment promouvoir la mobilité sociale dans le monde professionnel ?**
 - **Enjeu** : diagnostiquer le rôle que joue l'entreprise et plus largement le monde professionnel dans la mobilité sociale. Identifier l'ensemble des outils disponibles (dont la VAE) et proposer de nouvelles démarches en faveur de la mobilité sociale.
- **Intelligence artificielle et emploi : décliner l'accord européen du 22 juin 2020 sur le numérique**
 - **Enjeu** : diagnostiquer la nature de ces mutations, leurs conséquences sur le travail, l'emploi, l'évolution des emplois et des compétences, l'implantation et la structure des emplois. Poser des pistes d'action pour mieux les prendre en compte.
- **Transition climatique et énergétique dans l'entreprise :**
 - **Enjeu** : partager un diagnostic sur les enjeux de transition, composante majeure de l'environnement de l'entreprise. Elaborer un guide de bonnes pratiques sur les questions de transition (transports, consommation énergétique, nutrition, etc.)